

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2015

Etaient présents : MM FARENC Michel – FERRE Gérard - MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert
CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre – LELONG Eric - TOUZET Christophe – VILLEBRUN
Christine – MATHIEU Marjorie - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane – LORENTE Gaspard
VIGOUROUS Jean-Marie.

Absente : DUBEAU Michelle.

Secrétaire de séance : VILLEBRUN Christine.

Ordre du jour

Groupement de commandes électricité et gaz – Syndicat Hérault Energies
Demande de subvention éclairage public – Syndicat Hérault Energies
Marchés études station d'épuration
Avenants hangar municipal
Demande de subvention Conseil Général mise en accessibilité des arrêts d'autocars
Renouvellement C.A.E.
Tarif eau
Sinistre poteau d'éclairage public
Prêt matériel de sonorisation aux associations
Comité pluraliste
Demande d'intégration dans le domaine public lotissement « Le Claud des mûriers »
Questions et informations diverses

Ouverture de la séance : 19 H

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rattaché à la séance du 15 décembre 2014, la délibération relative à une demande d'intervention du Conseil Général, dans le cadre du programme de recherche en eau.

La Commission permanente du Conseil Général s'est réunie le 11 février 2015, et a décidé de lancer un programme de recherche en eau pour un montant de 30.000 €, subventionné à 75 % par le Département (voir le détail sur la délibération, ainsi que sur le document « identification de l'opération »).

Voté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2014 à l'unanimité des membres présents.

I – Groupement de commandes électricité et gaz – Syndicat Hérault Energies :

- Le syndicat remplira le rôle de coordonnateur. Mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix ;
- La Mission d'Hérault Energies est exclusive de toute rémunération. Toutefois, le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres, et calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013, de l'ensemble des points de livraison électricité, gaz ou autre énergie.
- Engagement sur 1 an.

Voté à l'unanimité.

II – Demande de subvention – Eclairage public – Syndicat Hérault Energies :

- Montant HT : 17.441,38 €.

Quant aux travaux de voirie, ils sont financés par le Département, dans le fonds « Hors programme voirie » à hauteur de 27.000 €.

Voté à l'unanimité.

III – Marchés études station d'épuration :

- Montant prévisionnel de : 104.916,00 € HT, soit 125.479,54 € TTC

- Subventions : 45.783 €

1) Le bureau d'études retenu est AZUR ENVIRONNEMENT : **28.800 € HT, soit 34.560 € TTC**

2) Fiabilisation auto-surveillance.

AQUADOC est retenu. **36.181 € HT, soit 43.417,20 € TTC.**

- Bien que la délibération initiale prise par l'ancienne municipalité autorisait le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération, et notamment les marchés, M. le Maire a souhaité faire part au Conseil Municipal de cette procédure pour qu'il soit informé, et demande donc de l'autoriser à signer les marchés à intervenir avec AZUR ENVIRONNEMENT et AQUADOC, pour les montants ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

IV – Avenant « Hangar municipal » :

Le Conseil délibère et approuve à l'unanimité.

V – Demande de subvention Conseil Général « Mise en accessibilité des arrêts d'autocars » :

Le Conseil Municipal délibère et décide de demander l'aide du Conseil Général pour réaliser la mise en accessibilité des 2 arrêts prioritaires, à savoir « Les Lauriers » et « Route d'Espondeilhan ».

Voté à l'unanimité.

VI – Renouvellement CAE :

Le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat CAE pour une durée d'1 an, avec une durée hebdomadaire de travail de 20 H et une rémunération au SMIC, et autorise M. le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

Voté à l'unanimité.

VII – Tarif de l'eau :

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant :

De 0 à 200 m³ : 1 €, puis 1,50 € à partir de 200 m³.

Voté à l'unanimité.

VIII – Sinistre poteau éclairage public :

Le Conseil Municipal décide le paiement en plusieurs fois (échelonné) du candélabre endommagé, à une administrée, et dans le cas où cette dernière se déclarerait insolvable, de poursuivre.

Voté à l'unanimité.

IX – Prêt de matériel de sonorisation aux associations :

Le Conseil Municipal décide le prêt du matériel de sonorisation aux associations qui le demandent, moyennant une caution de 150 €.

Voté à l'unanimité.

X – Comité pluraliste :

Le Conseil Municipal approuve la motion relative à la ligne SNCF Béziers-Neussargues, Clermond-Ferrand.

13 voix pour – 1 abstention

XI – Demande d'intégration dans le domaine public du lotissement « Le Claud des Mûriers ».

Le Conseil Municipal délibère et décide de laisser la demande en suspens.

13 voix pour – 1 voix contre.

M. Gaspard LORENTE accepte sous réserve que le lotissement soit conforme.

XII – Questions diverses.

- Visite du parc éolien 1 journée, départ à 9H – Sté VALECO
- Parcelle JULLIAN Michelle : acheter le morceau pour protéger le Libron. A voir ?
- Licence IV (St Pierre) et III (M. LAMBOEUF) en cours.
- Devis chloromètre : 2115,00 € TTC – 1763 € HT remplacement – 1702,00 € HT remise en état.
- Etude de la télésurveillance
- Elections départementales (préparation du bureau de vote)
- CGT : réorganisation de la Poste
- Cartes

Fin de séance à 20H32